

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 mai 2021

COVID-19 : ACCELERATION DE LA VACCINATION A LA REUNION

La stratégie vaccinale est centrée sur les publics prioritaires afin de prévenir l'apparition de formes graves de la Covid-19 chez des personnes présentant, du fait de leur âge ou de leur état de santé, des risques avérés et accrus d'atteintes sévères voire de décès. Elle prévient également la saturation du système hospitalier, en réduisant les hospitalisations pour Covid-19 permettant ainsi de préserver l'accès aux soins pour les autres pathologies.

La forte augmentation des livraisons de vaccins à La Réunion en mai et juin permet d'accélérer la campagne de vaccination : accroissement du nombre de lignes de vaccination après ouverture d'un dixième centre à La Possession, ouverture des centres tous les jours fériés de mai et les dimanches à compter de juin, ouverture de la vaccination dans les services de santé au travail en plus de la mobilisation des professionnels de santé de ville.

Afin que toutes les doses soient utilisées, un dispositif unifié de liste d'attente sera mis en place cette semaine, permettant aux personnes volontaires, et ne relevant pas encore des publics éligibles, de se faire connaître et d'être appelées en cas de disponibilité de rendez-vous en fin de journée. Il s'agit d'un premier pas institué vers l'ouverture de la vaccination à la population générale : l'accès à la vaccination devrait être étendu à tous les adultes sans autre condition à partir du 24 mai au plus tard. 50% de la population adulte devraient ainsi avoir bénéficié d'au moins une injection d'ici les premiers jours de juillet prochain.

Une stratégie vaccinale centrée sur des publics prioritaires

Afin de protéger les personnes les plus vulnérables contre les formes graves de la Covid-19 ou risques de décès lié à cette maladie, la stratégie vaccinale repose sur la protection des publics prioritaires. Ce faisant, elle limite les risques d'hospitalisation et donc de saturation des établissements de santé, permettant aux patients atteints d'autres maladies de continuer d'accéder aux soins.

Cette stratégie de santé publique retient comme éligible depuis le 30 avril 2021 :

- toute personne âgée de plus de 50 ans sans critère de pathologie
- toute personne âgée de 18 à 49 ans avec pathologies considérées comme à risque.

L'objectif de 75 000 réunionnais ayant bénéficié d'au moins une injection au 1er mai 2021 a été dépassé avec plus de 81 000 personnes dans cette situation.

Quelques chiffres-clé sur la Covid-19 à La Réunion :

- **95%** des personnes hospitalisées en réanimation ont des pathologies à risque
- **Plus de 80%** des personnes décédées ont plus de 65 ans
- **Un taux de vaccination encore insuffisant chez les personnes âgées** : seuls 40% des personnes âgées de 75 ans et plus ont bénéficié d'au moins une injection.

Aussi, l'ARS rappelle l'importance de la vaccination pour protéger les personnes les plus vulnérables. Pour avoir la liste complète des publics prioritaires et prendre rendez-vous, consultez le site internet de l'ARS :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

La vaccination possible pour toute personne de plus de 18 ans sur liste d'attente au jour le jour

Afin de garantir l'utilisation de 100 % des doses de vaccins disponibles, tout en assurant une équité de traitement, l'ARS La Réunion a décidé d'ouvrir la vaccination sur liste d'attente dans chaque centre de vaccination.

Ainsi, les personnes non-encore éligibles (18-49 ans sans pathologie) et volontaires pour la vaccination, pourront s'inscrire exclusivement en ligne chaque jour auprès du centre de vaccination de leur choix sur une liste d'attente revue quotidiennement.

Les centres feront appel à ces inscriptions en surnombre en fonction des rendez-vous non-honorés de la journée et des doses disponibles le jour même.

L'inscription sera ouverte le matin pour le jour même. Une personne inscrite sur la liste d'attente, et non-appelée par le centre, devra donc à nouveau s'inscrire en ligne pour les jours suivants si elle le souhaite.

Chaque centre est responsable de la gestion de sa liste d'attente et doit assurer, au jour le jour, une réponse positive ou négative aux personnes inscrites.

Cette possibilité sera mise en place d'ici le jeudi 6 mai.

Ouverture de 6 centres de vaccination gérés par les services de santé au travail

6 centres de vaccination gérés les services de santé au travail (Intermetra et SISTBI) ouvrent cette semaine et contribuent ainsi à rendre la vaccination plus accessible. **Ils s'adressent aux salariés du secteur privé et public qui en relèvent, dès lors qu'ils sont éligibles à la vaccination.**

Les salariés qui se feront connaître de ces services de santé au travail pourront se voir proposer un rendez-vous. En fonction des disponibilités, ils pourront également s'adresser aux 9 centres de vaccination actuellement ouverts sur le territoire (réservation en ligne ou par téléphone).

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.sante.fr** ou **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits,
- carte d'identité,
- prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 50 ans présentant une pathologie à risque),
- carte professionnelle/ attestation employeur/ bulletin de salaire (pour les personnels de santé au contact des patients ou personnes vulnérables et pour les professionnels de plus de 50 ans reconnus comme prioritaires)

Un bon de transport pour les personnes vulnérables :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr